



Délibération n° C2023-053
du comité syndical
Séance du 15 décembre 2023
Avenant convention appuis communs

Nombre de délégués en exercice	: 71
Nombre de délégués présents	: 42
Nombre de pouvoirs	: 10
Nombre de votants	: 52

Le quinze décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEZ (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) Secteur du CAP-SIZUN : Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) Secteur de CROZON-CHATEAULIN : Xavier BOREL (Le Faou) reçu pouvoir de Philippe BRUN (Crozon) Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Christophe BELE (Kernouës), Pierre-Victor CHARBONNET (Plouneour-Brignogan-Plages), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON : Jean-Pierre GILET (Mespaul), Daniel LE SAINT (Sizun) reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Francis MOÏNE (Lanhouarneau) reçu pouvoir de Jean JEZEQUEL (Plougourvest) Secteur de MORLAIX : François GIROTTO (Plouégat-Moysan) reçu pouvoir de François GIROTTO, François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de Nathalie BERNARD (Plougasnou), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Michel BUREL (Plovan) reçu pouvoir de Christian LOUSSOUARN (Combrit) Secteur de QUIMPER : Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal) reçu pouvoir de Pascal MIOSSEC (Langolen) Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jean-Louis BLOT (Névez), Alain PELIZZA (Saint-Yvi), Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec) Collège des EPCI : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté) reçu pouvoir de Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay) reçu pouvoir de Joël BLAIZE (Plomodiern)

Excusés : Christian LOUSSOUARN (Combrit) - Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau) - Pascal MIOSSEC (Langolen) - Nathalie BERNARD (Plougasnou) - Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon) - Jean JEZEQUEL (Plougourvest) - Philippe BRUN (Crozon) - Joël BLAIZE (Plomodiern) - Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) - Pascal LE GOFF (Plogonnec) - Alban LE ROUX (Carantec) - Yves ROBIN (Porspoder)

Assistaient en outre :

- **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY et Jérémy GEFFROY

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Avenant convention appuis communs

Délibération N° C2023-053

Sur proposition du Président, Laurence LE VELLY, Responsable du pôle technique présente le projet d'avenant.

Afin d'encadrer l'utilisation des appuis communs par les opérateurs de communications électroniques, le SDEF en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE), a mis en place depuis 2009 des conventions relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité pour l'établissement d'un réseau de communications électroniques. Ces conventions ont progressivement été signées de manière tripartite entre le SDEF, Enedis et les opérateurs suivants : Mégalis, Orange, SFR, Numéricâble, Completel, Céleste, Free, Ouvanet, M2O (Birdz), Nexloop, la SAUR, le Département du Finistère, ainsi que les Communautés de communes suivantes : Pays d'Iroise Communauté, Communauté d'agglomération de Landerneau - Daoulas, Concarneau Cornouaille Agglomération ainsi que Quimper Bretagne Occidentale.

Ces conventions précisent les modalités techniques et financières de mise en œuvre des déploiements de réseaux de communications électroniques s'appuyant sur le réseau public aérien de distribution d'électricité.

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la convention, comme le prescrit l'article 7 de l'arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux conditions particulières du déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur les ouvrages basse tension du réseau public de distribution d'électricité (RPD), pour tenir compte des dispositions spécifiques applicables aux supports du RPD :

- dédiés aux raccordements finals optiques au sens de l'arrêté,
- utilisés pour la desserte optique et les raccordements clients au sens de l'arrêté.

Il est proposé aux délégués du Comité syndical du SDEF d'approuver le modèle d'avenant.

L'assemblée, après lecture de l'avenant et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le modèle d'avenant à la convention « appui communs » proposé par la FNCCR / Enedis /Infranum, joint en annexe de ce rapport, permettant de transcrire les termes de l'arrêté du 24 décembre 2021,
- donne délégation au Président pour signer les avenants aux conventions tripartites « appuis communs » existantes, signées entre le SDEF, Enedis et les Opérateurs.

Le 08 mars 2024

Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



Pierrot BELLEGUIC
Secrétaire de séance

